

Souvent méconnue, l'Ardenne transfrontalière possède une richesse naturelle sous-estimée.

Le massif ardennais possède un relief vallonné, creusé par une rivière légendaire, La Semois.

La nature riche et merveilleuse offrira à chaque pagayeur une expérience unique. Entre les crêtes rocailleuses aux profondes vallées brumeuses, les atmosphères légendaires qui se dégagent de ces paysages ne vous laisseront pas indifférent.

Faire du canoë-kayak en Ardennes, c'est se promettre à un rendez-vous enchanteur au cœur des forêts et des rivières. Le Marathon des Deux Semois vous emmènera à la découverte de ce territoire empreint d'histoire et de légendes, à la faune et à la flore exceptionnelles, idéal pour les amoureux de la nature!







Cette compétition festive était organisée entre 2008 et 2012. Elle était ouverte à tous, licenciés ou non.

Elle se déroulait en début d'année, sur la Semois Belge et la Semoy Française, sur une longue distance (27 km). Le Marathon tire d'ailleurs son nom de la rivière qui serpente entre la Belgique et la France, sous deux orthographes différentes.

Le départ se faisait de Membre (Belgique) jusqu'à Haulmé (France).

Renommée pour la beauté du parcours et son ambiance festive et conviviale, cela en faisait l'évènement de début de saison pour de nombreux pagayeurs.





Retrouvons un événement rassembleur et accessible, en gardant l'esprit festif et convivial sur un parcours unique de 27 km, entre Membre (Belgique) et Haulmé (France).

Pour tous les pagayeurs à partir de 16 ans, licenciés ou non.

En kayaks, en canoës, en pirogues et toutes embarcations jusqu'à 10 personnes.

Les participants assureront eux-mêmes leur gestion des navettes.

Un prix unique de 7€ par personne avec une boisson chaude à l'arrivée.





### **Article 1: inscriptions**

Avoir 16 ans révolus le jour de la course.

Etre licencié à la Fédération Française de Canoë Kayak et des Sports de Pagaies ou prendre une carte compétition (OPEN) pour la pratique du canoë-kayak à la journée et présenter un certificat médical de moins d'un an comportant la mention "apte à la pratique du canoë kayak en compétition" ou une licence médicalement certifiée.

Pour les participants étrangers, un modèle de certificat médical vous sera envoyé.

La non présentation de ces documents sera une cause de refus d'inscription.

#### **Article 2 : droit à l'image**

L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation du Marathon pour qu'elle utilise son image (photos et vidéo prises durant l'évènement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, photo papier, journaux, internet etc....).



#### Article 3 : sécurité

Le port du gilet est obligatoire. Le marathon des Deux Semois n'est pas ouvert aux bateaux de plus de 10 personnes.

Une embarcation assurera le bateau balai.

Tout concurrent qui abandonne doit en aviser l'organisation.

Le non respect des consignes de sécurité, des ordres du starter, des règles de fair play et de l'environnement entraînera la disqualification de l'équipage.



## **Article 4 : Modification ou annulation de l'épreuve**

Si des circonstances imprévues les y obligent (crue, niveau d'eau insuffisant...), les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours, de neutraliser en partie ou complètement la course. En cas d'impossibilité de naviguer sur la Semois à cette date, nous annulerons l'événement (pas de report, pas de changement de lieux).

# **Article 5 : respect du Code du pratiquant**

Notre événement doit être exemplaire. Chaque participant s'engage à respecter les lieux sur lesquels ils s'engagent (respect du fléchage, des aires de stationnement, du code de la route lors des navettes...).

